



Les chatons des bords de Drôme
6 Rue Félix Germain
26150 Die

Tél : Isabelle : 06.66.31.20.03

Sonia : 06.47.52.47.83

E-mail : chatonsdrome@gmail.com

IBAN FR76 1390 6001 2500 1862 4079 012 BIC AGRIFRPP839

ADOPTION CHAT

Sous respect des obligations d'adoption, les chatons des bords de Drôme, Association – Loi 1901 sans but lucratif, confie à :

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Portable : Téléphone :
Email :@.....

L'animal ci-après désigné dans l'état où il se trouve :

Nom : Sexe :
Date de naissance :/...../..... Couleur :
N° d'identification :
Stérilisé : Oui ☐ Non ☐
Participation aux frais : Montant : Chèque ☐ Espèces ☐ Virement ☐
☐ Option 1 : Identification et anti-puce / vermifuge
☐ Option 2 : Identification, vaccination et anti-puce / vermifuge
☐ Option 3 : Identification, stérilisation, test FIV/FelV et anti-puce / vermifuge
☐ Option 4 : Identification, stérilisation, test FIV/FelV, vaccination et anti-puce /vermifuge
Chèque de caution de 200 € : Oui ☐ Non ☐
Assurance SanteVet Oui ☐ Non ☐

Date de réservation :

Date de l'adoption :

Conditions de placement

Tous les chats âgés de plus de 6 mois sont déparasités, stérilisés, identifiés et testés Fiv / FelV.

Les chatons de moins de 6 mois sont déparasités et identifiés.

Pour ceux-ci, il vous sera demandé un chèque de caution de 200 €. Celui-ci sera détruit (ou vous sera restitué à l'aide d'une enveloppe timbrée avec votre adresse, si vous nous la donnez) à réception d'un certificat de stérilisation effectué par le vétérinaire. Celui-ci ne sera considéré comme valide que si le numéro d'identification de l'animal est indiqué dessus. Par contre, le chèque sera encaissé en cas de perte du chaton avant stérilisation et, si après 2 rappels (donc au 7 mois révolu du chaton) nous n'avons pas obtenu le certificat de stérilisation - dans ce dernier cas, nous ne remboursons que 150€ lorsque nous recevons le certificat de stérilisation.

L'association les chatons des bords de Drôme rappelle que l'adoption d'un animal doit être impérativement la conséquence d'un acte mûrement réfléchi.

Accueillir un animal au sein de son foyer représente des devoirs et des obligations. Le chat ou le chaton adopté n'est pas un objet, un jouet, ni une peluche : c'est un être vivant. Il mange, boit, joue et peut tomber malade. Il a son caractère et ses besoins. Et surtout, il a besoin d'être aimé et d'aimer.

Je m'engage formellement sous peine d'annulation de l'adoption :

- A ne pas laisser sortir le chaton tant que la stérilisation n'a pas été effectuée.
- A lui assurer bons soins, protection, habitat et affection.
Il devra bénéficier de la considération et du respect dû à tout être vivant ; il est donc du devoir de l'adoptant de considérer l'animal comme un membre à part entière de sa famille.
- A le stériliser, pour les chatons, à l'âge de 6 mois, pour éviter la prolifération féline et sa disparition par fugue.
- A respecter une période de sécurité en intérieur d'au moins 3 semaines pour un chat adulte ; et jusqu'à sa stérilisation pour les chatons.
- A trouver le moyen de sécuriser fenêtres, balcons et terrasses s'il vit en appartement.
- A prévenir l'association les chatons des bords de Drôme s'il venait à disparaître de quelque façon que ce soit (perte ou décès).
- A ne jamais céder ni vendre le chat sans en avoir averti l'association qui se réserve un droit de préemption.
- A recevoir l'enquêteur désigné par les chatons des bords de Drôme sur présentation de sa carte, chargé du contrôle de l'animal, de son bon état physique et de ses bonnes conditions de vie.
- A accepter de l'association un droit de reprise au cas où l'animal serait dans des conditions considérées comme non satisfaisantes pour sa santé ou sa sécurité ou de non-respect du contrat.
- A tenir l'association au courant de tout changement d'adresse et de numéro de téléphone.
- A m'assurer auprès de ma compagnie d'assurance que ma responsabilité civile couvre bien les dommages qui pourraient être causés par l'animal.

Je dispose d'une période de 2 semaines au cours de laquelle, je garde la possibilité de rendre l'animal pour quelque raison que ce soit. Dans le cas où cette période serait un échec, les sommes encaissées après déduction d'un montant forfaitaire de 50 € seront restituées par l'association les chatons des bords de Drôme qui reprendra l'animal.

L'association se réserve un droit de reprise si elle juge que les conditions d'accueil ne conviennent pas et/ou si elle constate le non-respect des clauses de placement ci-dessus précisées par le présent contrat.

En cas de maladie ou de problème de santé dans les 15 premiers jours de l'adoption d'un chaton de l'association, il vous est demandé de prévenir l'association **avant** d'aller chez le vétérinaire. Si nécessaire, nous vous dirigerons vers l'un de nos vétérinaires partenaire. Dans le cas contraire, aucune demande de participation aux frais engagés ne sera plus acceptée.

Le changement de propriétaire sera établi sur la carte d'identification auprès du fichier I-CAD, pour les adultes, 15 jours après l'adoption si celle-ci est confirmée ; pour les chatons dès réception du document attestant de la stérilisation de l'animal (à renvoyer par mail chatonsdrome@gmail.com). **Ce document ne sera accepté que s'il est indiqué par le vétérinaire le numéro ICAD du chaton adopté.** S'il s'avère nécessaire d'encaisser le chèque de caution pour quelque raison que cela soit (non réponse à nos nombreux messages, non réception de l'attestation ou autre...) dorénavant, l'association ne remboursera que 150€ lorsque la preuve de la stérilisation du chat aura été apportée.

Alimentation	
Antiparasites	
Soins	

Documents que l'adoptant nous remet :

- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, eau, téléphone) ;
- Copie pièce d'identité (photo envoyée sur mail chaton ou messenger...) ;
- Une enveloppe timbrée (si vous souhaitez récupérer votre chèque de caution).

Documents remis à l'adoptant :

- 1 exemplaire du contrat d'adoption et des conditions de placement
- Certificat de bonne santé
- Certificat d'identification
- Carnet de vaccination s'il y a lieu
- Fiches conseils pour un animal adopté

Pour l'Association	Pour l'Adoptant
Nom du Représentant :	Nom de l'Adoptant :
Fait le :	Fait le :
A :	A :
Signature	Signature

FICHE CONSEILS

1. Sorties en extérieur

a. Généralités

Plus longtemps vous garderez votre chat à l'intérieur et moins il aura tendance à vagabonder loin de son foyer.

Que ce soit en milieu urbain ou rural, il peut être très vulnérable à toutes sortes d'agressions.

Si vous lui accordez le droit de sortir dans la journée, exigez qu'il ou elle rentre tous les soirs (en l'attirant avec son alimentation préférée par exemple) car la nuit est le moment de tous les dangers (80% de mortalité nocturne).

b. Moyen de déplacement

Un chat n'est pas un chien. Il est imprudent de s'imaginer pouvoir le promener en laisse sans risque.

Une cage de transport est indispensable pour l'emmener chez le vétérinaire, lors des trajets en voiture ou pour tout autre déplacement.

Il serait illusoire de croire que vous pourriez l'empêcher de se dégager de son collier ou harnais s'il venait à paniquer pour quelques raisons que ce soit.

c. Les dangers : fenêtres, balcons...

Méfiez-vous des fenêtres et balcons car bien qu'agile, votre petit félin risque une chute mortelle ou de se perdre.

De plus, les fenêtres à oscillo-battant sont particulièrement dangereuses pour les chats. Ils peuvent rester bloquer sans pouvoir aller ni dans un sens ni dans l'autre.

L'association incite fortement les adoptants à sécuriser fenêtres et balcons et vous conseillera sur diverses méthodes car même un chat habitué à se promener sur son balcon peut un jour tenter d'attraper un oiseau en oubliant le vide.

d. Les cachettes ...

Méfiez-vous également de certaines de ses cachettes qui peuvent s'avérer dangereuses voire mortelles comme la machine à laver, l'arrière de la gazinière, la structure du canapé et même le réfrigérateur profitant d'un moment d'inattention.

2. Si votre animal s'égare

- Prévenez l'association. Nous pouvons mettre sa photo sur la page FB et prévenir nos contacts dans la protection animale.
- Cherchez-le de préférence au calme à la tombée de la nuit. Appelez-le, utilisez des bruits familiers, soyez patient, car terrifié il peut mettre plusieurs jours à sortir de sa cachette.
- Placez des affiches avec photo dans les boulangeries, pharmacies, bureaux de tabac, sur les containers et autres moyens d'affichage que vous trouverez.
- Pensez aux sites internet tels que chatperdu.org, pet alert, animaux perdus, etc. et aux réseaux sociaux.
- Veillez toujours à disposer d'une photographie récente que vous pourrez diffuser.
- Signalez sa disparition au fichier I-CAD : 0800.778.778, à la fourrière dont dépend votre domicile, aux vétérinaires, à la police, à la mairie et aux services de voirie, aux refuges locaux et aux associations qui peuvent parfois diffuser sur le net.

3. Alimentation

Méfiez-vous des croquettes de supermarché qui, au fil du temps, sont responsables de pathologies rénales ou osseuses irréversibles. Préférez une alimentation de qualité supérieure achetée en animalerie ou chez les vétérinaires qui garantit une meilleure santé à votre animal.

L'alimentation fraîche (pâtée) est aussi très appréciée.

Veillez à ce que votre chat ait toujours de l'eau à disposition.

4. Vaccins

Pensez à le faire vacciner tous les ans contre le typhus, le coryza et la leucose.

5. Vermifuges

Pensez à vermifuger régulièrement votre animal : 2 à 3 fois par an pour les adultes et en cas d'infestation constatée.

Les chatons devraient être vermifugés tous les mois jusqu'à leur 6 mois.

6. Puces et tiques

Pensez à le protéger contre puces et tiques.

La fréquence du traitement dépendra du mode de vie de votre félin et de l'antiparasitaire choisi.

7. Colliers

Les colliers sont à éviter pour les chats car les risques de pendaison et de blessure sont très importants.

Et surtout n'oubliez pas que vous avez adopté un petit être qui va beaucoup s'attacher à vous. Apportez-lui bonheur et tendresse, il vous le rendra au centuple.

L'association les chatons des bords de la Drôme vous souhaite de belles années de bonheur partagés et reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Elle vous sera également reconnaissante de lui donner des nouvelles de votre protégé.

Merci.



Les chatons des bords de Drôme
6 Rue Félix Germain
26150 Die

tél : Isabelle : 06.66.31.20.03

Sonia : 06.47.52.47.83

E-mail : chatonsdrome@gmail.com

IBAN FR76 1390 6001 2500 1862 4079 012 BIC AGRIFRPP839

DEMANDE D'ADHESION A L'ASSOCIATION LES CHATONS DES BORDS DE DRÔME

Date de validité du 01/01/2026 au 31/12/2026

Nom : Prénom :
Date de naissance : Profession :
Nationalité :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : Portable :
Email :

Je déclare par la présente souhaiter devenir membre de l'association les chatons des bords de Drôme.
A ce titre, je déclare connaître l'objet de l'association et en avoir accepté les statuts qui sont mis à ma disposition à l'adresse de l'association.
J'ai pris bonne note des droits et des devoirs des membres de l'association.

Le montant de la cotisation est de **20€** minimum payé par :

☐ Chèque ☐ Espèces ☐ Virement ☐ Est intégré à l'adoption que je viens de faire

Pour recevoir ma carte d'adhérent, je rajoute une enveloppe timbrée avec mon adresse (facultatif).

Présidente de l'association

Fait le :

A :

Signature

L'adhérent

Fait le :

A :

Signature

Faire précéder de la mention « lu et approuvé »

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.